

Date de convocation :  
16 septembre 2022

Séance du 23 septembre 2022

Président : M. Xavier ODO

Date d'affichage :  
16 septembre 2022

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 19

Présents : Mmes – MM. :

Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Irène DARRE, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Djamel MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Delphine FAURAND, Aurélie FRONTERA, Théo VIGNON, Arnaud DEROUBAIX

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Maria MARTINEZ à Marie-Claude MASSON, Charlotte MARLIAC à Olivier CAPELLA, Maxime MONTET à Najoua AYACHE, Chloé OLLAGNIER à Florian RAPP, Florian CAMEL à Guillaume MOULIN

Absent(s) : Mmes – MM. :

Roland DÉCOMBE, Pia BOIZET, Jérôme BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI

### ANNÉE 2022 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire rappelle que le budget principal 2022, adopté par le Conseil municipal le 4 mars 2022, a été établi sur des bases prévisionnelles et qu'il convient aujourd'hui de procéder à un certain nombre de réajustements budgétaires.

La décision modificative n°2 est équilibrée en dépenses et en recettes et intervient comme suit :

• **Section d'investissement :**

- Abondement, en dépenses et en recettes, du chapitre 041 pour permettre les écritures d'ordre d'acceptation du don en nature de la part du CCAS de Grigny.

• **Section de fonctionnement :**

- Abondement du chapitre 011 pour prévoir les dépenses de nettoyage de l'Hôtel de ville par un prestataire extérieur.
- Prélèvement sur le chapitre 022 prévu pour les dépenses imprévues.

Le détail de ces inscriptions budgétaires est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°2 telle que présentée en annexe.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**ADOpte** la décision modificative de crédits n°2 pour le budget principal 2022 telle que présentée en annexe.

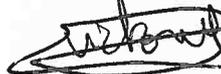
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 24 voix pour.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Xavier ODO



La secrétaire  
Victoria MARI



**Année 2022 - budget principal de la Ville de GRIGNY  
décision modificative n°2**

**Section d'investissement  
(dépenses)**

Opération / Chapitre	nature	fonction	service	antenne	libellé	Modification
041	21318	020	TECH	AN BIBLIO	Autres bâtiments publics	100 000,00 €
<b>Total section d'investissement (dépenses)</b>						<b>100 000,00 €</b>

**Section d'investissement  
(recettes)**

Opération / Chapitre	nature	fonction	service	antenne	libellé	Modification
041	10251	01	FIN	AN BIBLIO	Dons et legs	100 000,00 €
<b>Total section d'investissement (recettes)</b>						<b>100 000,00 €</b>

**Section de fonctionnement**

Chapitre	nature	fonction	service	antenne	libellé	Modification
022	022	01	FIN	FINANCES	DEPENSES IMPREVUES	-10 000,00 €
011	6283	020	ENT	MAIRIE	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10 000,00 €
<b>Total section de fonctionnement</b>						<b>0,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le



ID : 069-216900969-20220923-DEL\_22\_077-DE